



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 10 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 7307 - Auch

Le 10 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5203 - Nantes, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. Sylvain BARBIER SAINTE MARIE, sous-directeur des professions judiciaires et juridiques, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 10 mai 2019 à 11 heures 44 .

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté19..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-34..... demandes de création d'offices enregistrées.
-15..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -2..... demandes surnuméraires ;
 -13..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -0..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AD AB MC S BSM 3
TS

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
7307	50689	01/02/2019 14:00:20.025760	5
7307	51012	01/02/2019 14:00:42.279721	6
7307	51607	01/02/2019 14:01:13.911135	10
7307	51629	01/02/2019 14:01:14.821240	16
7307	52429	01/02/2019 14:02:01.352359	11
7307	54161	01/02/2019 14:04:02.390129	3
7307	55812	01/02/2019 14:07:00.771673	12
7307	56698	01/02/2019 14:09:08.141774	14
7307	61005	01/02/2019 14:32:13.203299	13
7307	61399	01/02/2019 14:36:54.707077	19
7307	61703	01/02/2019 14:41:30.032636	18
7307	65344	01/02/2019 16:22:32.623208	2
7307	65463	01/02/2019 16:27:32.132483	1
7307	66848	01/02/2019 17:52:19.051172	15
7307	67967	01/02/2019 19:08:28.162837	17
7307	69308	01/02/2019 20:30:21.858227	7
7307	70528	01/02/2019 22:20:00.584794	9
7307	72303	02/02/2019 09:51:19.521241	4
7307	73838	02/02/2019 13:38:32.717658	8

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

uc (M) AS S B S M ⁴ T03

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 10 mai 2019 à *11* heures *50*...

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

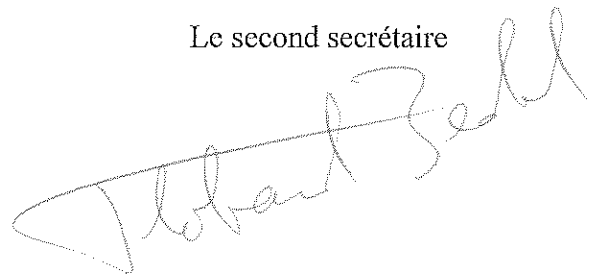
MC GH AS S BSM⁵ TB

Paris, le 10 mai 2019

Le premier secrétaire



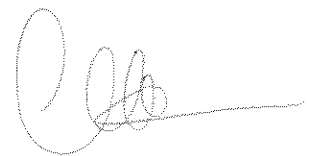
Le second secrétaire



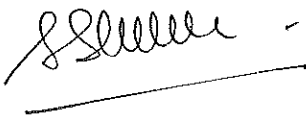
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 7307 - Auch
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:02:08.781980	00052575	18 avril 2019	7307
01/02/2019 14:14:32.646569	00058369	26 mars 2019	7307
01/02/2019 14:15:38.515023	00058619	20 mars 2019	7307
01/02/2019 14:19:38.388103	00059396	27 mars 2019	7307
01/02/2019 14:40:34.008471	00061630	13 mars 2019	7307
01/02/2019 14:41:14.419893	00061677	13 mars 2019	7307
01/02/2019 15:14:37.557964	00063330	20 mars 2019	7307
01/02/2019 15:36:31.532783	00064225	19 mars 2019	7307
01/02/2019 17:01:11.102828	00065995	20 mars 2019	7307
01/02/2019 17:22:08.333606	00066361	17 mars 2019	7307
01/02/2019 19:31:14.041235	00068325	31 mars 2019	7307
02/02/2019 03:25:39.886333	00071607	22 mars 2019	7307
02/02/2019 09:05:57.357749	00072052	30 mars 2019	7307

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels




Eric MARTIN-HERSENT

09 MAI 2019

Zone 7307 - Auch
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:37:30.475317	61435	7307	61399	01/02/2019 à 14:36:54.707077
01/02/2019 à 14:42:29.966486	61762	7307	61703	01/02/2019 à 14:41:30.032636

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

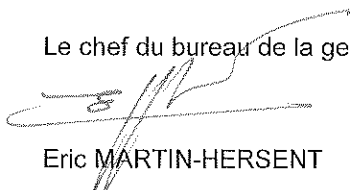
09 MAI 2019

Zone 7307 - Auch

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

09 MAI 2019